



HEXABAC IF ECO SP

**PRODUIT MULTI-USAGES PRET-À-L'EMPLOI DE TRAITEMENT DES BOIS.
PROTECTION **PRÉVENTIVE ET CURATIVE** CONTRE
LES INSECTES XYLOPHAGES ET LES CHAMPIGNONS.**

USAGE

L'HEXABAC IF ECO SP est un produit de traitement du bois efficace contre les insectes xylophages et les champignons :

- Traitement préventif et curatif contre les capricornes, vrillettes, lyctus (conformément à la norme EN599)
- Traitement préventif contre les termites et les champignons (conformément à la norme EN14128).

L'HEXABAC IF ECO SP ne contient pas de propiconazole, conformément au Règlement d'Exécution (UE) 2023/2596 de la Commission du 21 novembre 2023.

Sa formule en phase aqueuse lui confère un grand pouvoir de pénétration dans le bois.

Il s'utilise sur les bois de classe 1, 2 et 3.1 (bois de charpente, ossatures, bardages) : tous les bois intérieurs, et les bois extérieurs de classe d'emploi 3.1 qui devront être recouverts d'une finition.

Le bois traité avec l'HEXABAC IF ECO SP peut être revêtu d'une finition : Veuillez nous consulter pour valider la compatibilité.

Il s'applique par badigeonnage, pulvérisation et injection.

Il est prêt-à-l'emploi et utilisable par les professionnels et le grand public.

CARACTERISTIQUES

- Aspect : Liquide blanchâtre (incolore après séchage. Fonce légèrement la teinte naturelle du bois).
- Composition : Solution aqueuse
- Concentration : Produit prêt à l'emploi
- Matières actives : Chlorure de didécyl diméthylammonium 2,0% - perméthrine 0,2% - borate de didécylpolyoxéthylammonium 0,5%
- pH : 9,4
- Densité : 1,01
- Conditionnements : Bidon : 0.5L, 1L, 5L, 10L et 20L
Fût : 60L et 220L
Container IBC : 1000L

MODE D'EMPLOI

PREPARATION DU SUPPORT

Le bois doit être nu, propre, sec et dépoussiéré.

Utiliser un décapant si le bois est recouvert de peinture.

APPLICATION

Bien mélanger le produit avant application.

Ne pas appliquer sur des bois gelés ou à des températures inférieures à 5°C.

Pour un traitement préventif :

Rendement : 200 ml/m² ou 1 L pour 5 m² pour le traitement complet.

Application par badigeonnage ou pulvérisation à basse pression en l'ensemble des surfaces en 1 ou 2 passages. Pour réaliser un traitement efficace, l'HEXABAC IF ECO SP doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.

Pour un traitement curatif :

Rendement : 300ml/m² ou 1 L pour 3,3 m² pour le traitement complet.

Application par injection en profondeur puis par pulvérisation à basse pression en 2 ou 3 passages en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

Étape 1 : Travaux préliminaires :

Déterminer au préalable la limite de propagation de l'infestation par les insectes. Dégager les planchers et les habillages en bois pour vérifier les solives et les poutres. Les parties du bois détruites par les insectes doivent être retirées. Les parties affaiblies dans leur section doivent être consolidées par des pièces de bois supplémentaires traitées préventivement si nécessaire ou par d'autres matériaux, ou éventuellement remplacées.

Les morceaux de bois infestés qui ont été retirés doivent immédiatement être mis de côté dans un endroit sécurisé, puis éliminés selon le règlement en vigueur.

Les galeries apparentes sur les bois restant doivent être brossées à fond et les autres surfaces nettoyées.

Les traces de peintures anciennes et de saleté doivent également être éliminées avant le traitement pour assurer un traitement de qualité.

Étape 2 : Traitement par injection :

- Si l'élimination mécanique des bois endommagés et le traitement complet du bois ne sont pas possibles, par exemple dans le cas de bois à colombage, de pannes ou de poutres cumulées, une injection est fortement recommandée en plus du traitement de surface des zones accessibles.

- Certaines pièces attaquées doivent être traitées par injection :

● Pour les bois résineux :

- Forage de puits d'injection tous les 33cm et au 2/3 de l'épaisseur dans tous les bois équarris dont le demi-périmètre est supérieur ou égal à 200mm et la section supérieure ou égale à 70mm et tous les bois bûchés.

- Forage de puits d'injection dans tous les bois en contact avec les maçonneries.

- Forage de puits d'injection au niveau des encastrements ; dans ce cas, ils sont doublés et orientés vers les maçonneries au plus près de celles-ci.

- Les trous d'injection sont remplis plusieurs fois à l'aide d'un équipement adapté.

● Pour les bois feuillus :

- Forage de puits d'injection tous les 33cm et au 2/3 de l'épaisseur dans toutes les parties aubieuses d'une épaisseur supérieure à 30mm.

- Forage de puits d'injection dans tous les bois en contact avec les maçonneries.

- Forage de puits d'injection au niveau des encastrements ; dans ce cas, ils sont doublés et orientés vers les maçonneries au plus près de celles-ci.

- Les trous d'injection sont remplis plusieurs fois à l'aide d'un équipement adapté.

Étape 3 : Traitement par pulvérisation :

Les bois préparés doivent être généreusement traités par pulvérisation avec la solution d'HEXABAC IF ECO SP en au moins 2 passages. La 2^{ème} pulvérisation peut être effectuée immédiatement après pénétration du produit de traitement du 1^{er} passage.

Séchage : 24 à 72 heures.

Les paramètres température et humidité influent considérablement sur le temps de séchage.

Nettoyage des outils : à l'eau savonneuse.

Finition : Le bois traité avec l'HEXABAC IF ECO SP peut être revêtu d'une finition. Attendre plusieurs jours que le bois soit bien sec avant d'appliquer une finition. Veuillez nous consulter pour valider la compatibilité de la finition.

CONSERVATION

2 ans en emballage d'origine non entamé et à l'abri de la chaleur et du gel.

INFORMATIONS GENERALES

L'efficacité préventive de l'HEXABAC IF ECO SP a été établie suivant la norme EN599 (Durabilité du bois : Critères de performance de produits préventifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques) afin de pouvoir assurer une protection du bois contre les risques biologiques des classes d'emploi 1, 2 et 3.1 telles que définies dans la norme EN335, à partir des essais normalisés :

- Norme EN 46 déterminant l'efficacité préventive contre les larves récemment écloses d'Hylotrupes bajulus (Linnaeus),
- Norme EN 118 déterminant l'efficacité préventive contre les termites de genre Reticulitermes (termites européens) (méthode de laboratoire),
- Norme EN 113 déterminant l'efficacité préventive contre les champignons basidiomycètes lignivores.

L'efficacité curative de l'HEXABAC IF ECO SP contre Hylotrupes bajulus et Anobium punctatum est établie en se basant sur le type et la quantité de substances actives qu'il contient et sur les produits de traitement curatifs comparables.

Les essais d'efficacité ont été effectués après des épreuves de vieillissement accéléré EN 73 : épreuve d'évaporation et EN 84 : épreuve de délavage.

Tout usinage du bois après traitement nécessite un nouveau traitement.

Pour une utilisation en extérieur, les bois traités pour un usage en classe d'emploi 3.1, doivent être recouverts d'un revêtement de finition.

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais (exemple Sirex).

HYGIENE ET SECURITE

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Ventiler le local où le produit est utilisé.

En cas de pulvérisation ou aspersion en milieu confiné, se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque avec filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques (p.ex. EN 14387 type ABEK).

Se protéger les yeux des éclaboussures.

Essuyer les coulures après application du produit.

Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits de traitement.

Vider soigneusement les emballages et les rendre inutilisables.

Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris, France, Téléphone : +33 1 40 44 30 00).

REMARQUES GENERALES

Le produit de traitement contient des substances actives biocides pour le traitement préventif et curatif contre les insectes xylophages et les champignons basidiomycètes. N'utiliser qu'aux endroits où la protection des bois est nécessaire.

Une utilisation abusive peut porter atteinte à la santé et à l'environnement.

Lors de l'utilisation, porter des vêtements de protections appropriés, des gants et des lunettes de protection.

Ne pas boire, manger et fumer pendant le travail.

Après le travail, laver soigneusement les mains et le visage à l'eau respectivement avec un détergent approprié.

Lors de l'utilisation respecter en particulier les consignes de sécurité mentionnées sur l'emballage.

Toute utilisation pour un usage non conforme à nos préconisations est strictement déconseillée.

Il convient de respecter les précautions habituelles relatives à l'emploi des produits de préservation du bois.

Pour limiter les risques sur les personnes et l'environnement, suivez ces instructions :

- Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.
- Porter des équipements de protection individuelle.
- Prévoir une ventilation adéquate.
- Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.
- Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas vider dans les égouts. Éviter le rejet dans le sol. Éliminer les déchets dans un site agréé.
- Ne pas traiter les bois destinés au contact direct avec les denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser en cas de présence de personnes ou d'animaux domestiques.
- Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface et de l'environnement en générale.

Pour plus d'informations, consulter la fiche de données de sécurité.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Respectez les précautions d'emploi.

31-03-2026

Les renseignements fournis sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour. Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle.